



SÉMINAIRE D'ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION DE NOUVELLES DÉCHÈTERIES ET QUAIS DE TRANSFERT EN GUADELOUPE

31 MARS 2017
8H30 > 13H00

SALLE CLOVIS BEAUREGARD
CWTC / JARRY - BAIE-MAHAULT



SÉMINAIRE D'ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION DE NOUVELLES DÉCHÈTERIES ET QUAIS DE TRANSFERT EN GUADELOUPE



LES DÉCHÈTERIES ET LES QUAIS DE TRANSFERT : UNE PRIORITÉ POUR LE TERRITOIRE

Léa OIKNINE, chargée de mission déchets
Service environnement
Direction de l'environnement et du cadre de vie
lea.oiknine@cr-guadeloupe.fr



PROGRAMMES EUROPÉENS
2014-2020

Sommaire

1. Contexte réglementaire
2. Point sur la planification en matière de prévention et de gestion des déchets non dangereux
3. Contexte local : le constat d'une gestion des déchets à améliorer
4. Axes d'optimisation de notre gestion des déchets, dans une logique de croissance verte
5. Les déchèteries, outils pour parvenir aux objectifs du plan et de la LTECV
6. Optimiser le transport des déchets par l'utilisation de quais de transfert des déchets



1. Contexte réglementaire

L'article 70 de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte prévoit des objectifs ambitieux en matière de prévention et de gestion des déchets :

- Réduire de 10% d'ici 2020 les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant par rapport à 2010
- Hisser à 55% la part de déchets non dangereux non inertes valorisés d'ici 2020 et 65% d'ici 2025
- Valoriser 70% des déchets du BTP à l'horizon 2020
- Réduire les quantités de déchets non dangereux non inertes enfouis en installation de stockage de 30% d'ici 2020 et 50% d'ici 2025, par rapport à 2010.

⇒ Le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux traduit les dispositions à prendre à l'échelle de notre archipel. L'enjeu de ce plan est l'atteindre de ces objectifs au travers d'un programme d'actions concerté et adapté au contexte local .



PROGRAMMES EUROPÉENS
2014-2020

2. Point sur la planification en matière de prévention et de gestion des déchets non dangereux

Le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND), élaboré par le département a été soumis à la Région pour approbation. Il sera présenté à l'assemblée régionale lors de la plénière du 13 avril 2017.

L'art. 8 de la loi NOTRe (7 août 2015) met fin au partage de la compétence en matière de planification des déchets en la transférant entièrement à la région.

Un plan unique, nouvelle formule, sera donc élaboré par la Région et aura pour périmètre la prévention et la gestion des déchets dangereux, déchets non dangereux, déchets du bâtiment et travaux publics et l'économie circulaire. L'élaboration de ce plan démarrera dès le mois de mai 2017, dans la perspective d'une adoption fin 2018. Il remplacera alors les 3 plans en vigueur.



Plan régional
de
prévention
et de gestion
des déchets
(2018)

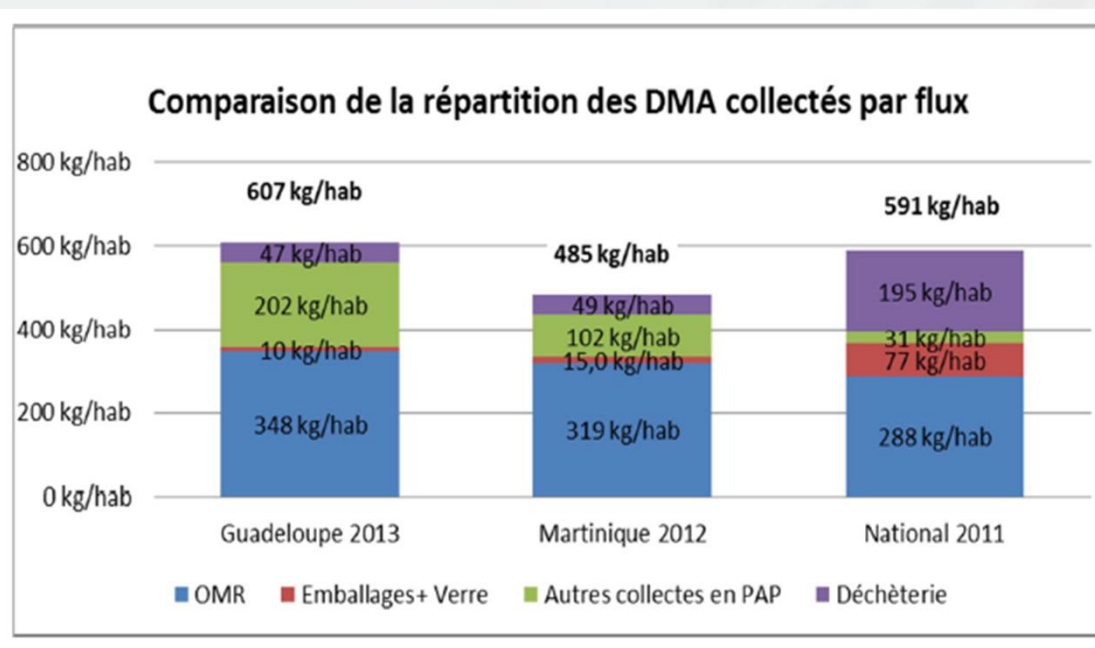


PROGRAMMES EUROPÉENS
2014-2020

3. Contexte local : le constat d'une gestion des déchets à améliorer

Déchets ménagers et Assimilés (DMA) : 246 459 tonnes en 2013

En 2013, seuls 26% de nos déchets sont recyclés ou valorisés.



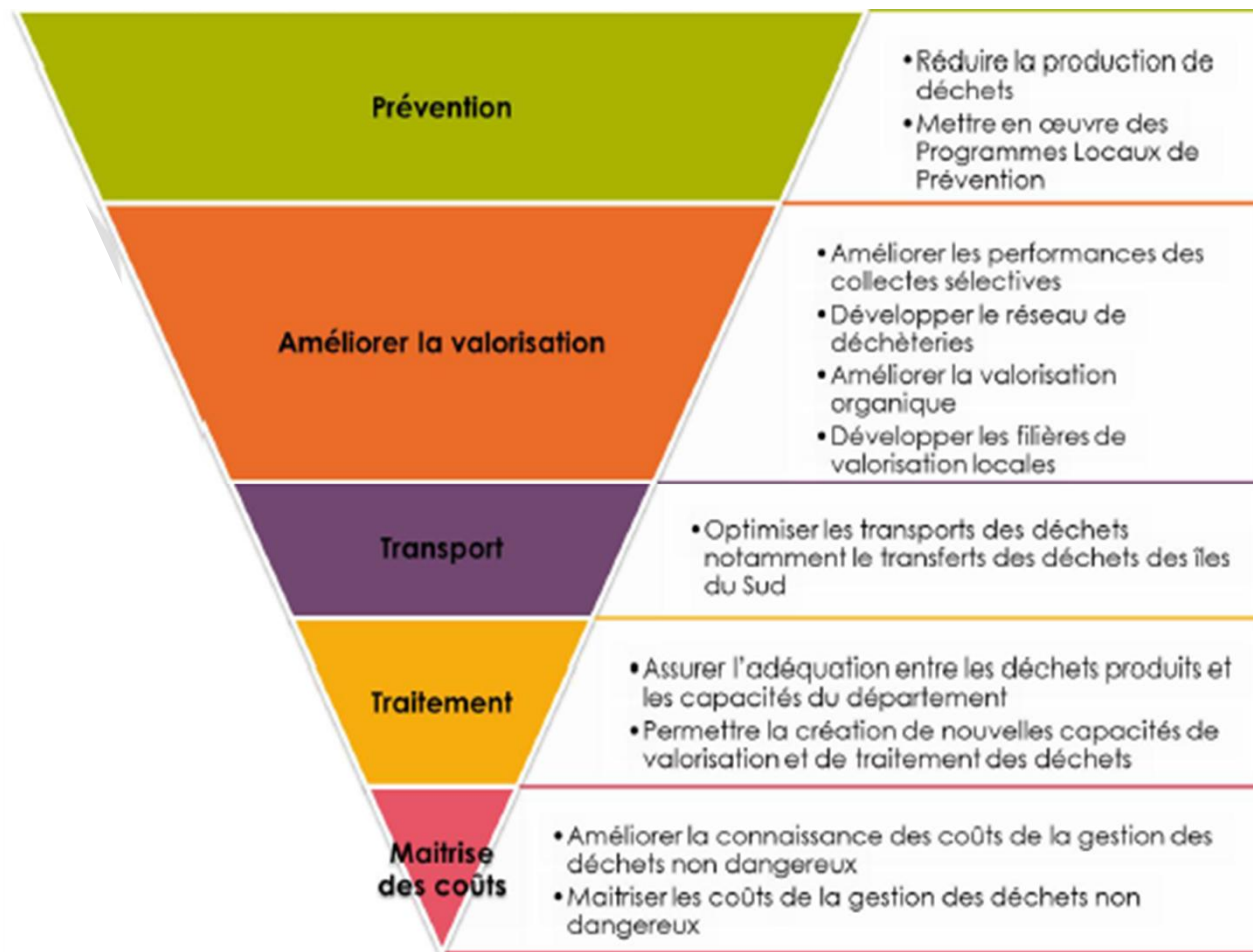
Ces constats traduisent :

- ✓ La nécessité de réduire la production de nos déchets
- ✓ La nécessité de changer nos pratiques en matière de collecte des déchets, en particulier pour les emballages, les encombrants et les déchets verts
- ✓ Mieux trier, pour orienter 71 % de nos déchets vers de la valorisation dès 2022
=> **Equiper le territoire et de déployer une véritable stratégie de communication pour changer les comportements.**



PROGRAMMES EUROPE
2014-2020

4. Axes d'optimisation de notre gestion des déchets, dans une logique de croissance verte



=> Les déchèteries et les quais de transfert constituent des outils concrets pour parvenir à optimiser notre gestion des déchets et rationaliser les coûts de ce service.



PROGRAMMES EUROPÉENS
2014-2020

Tri

Réemploi

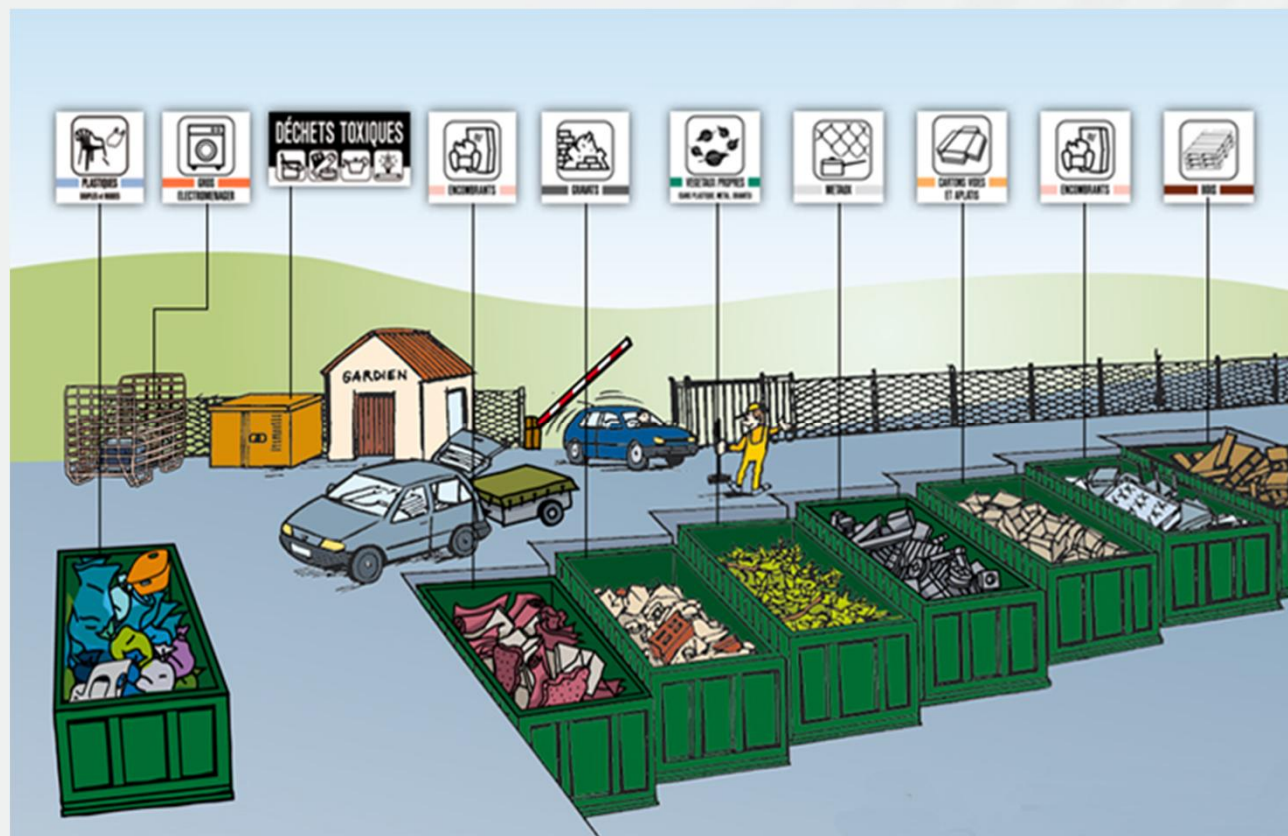
Recyclage et
valorisation

Prévention des
incivilités

Alternative aux
collectes en porte à
porte

Rationalisation des
coûts de
fonctionnement

5. Les déchèteries, outils pour parvenir aux objectifs du plan et de la LTECV



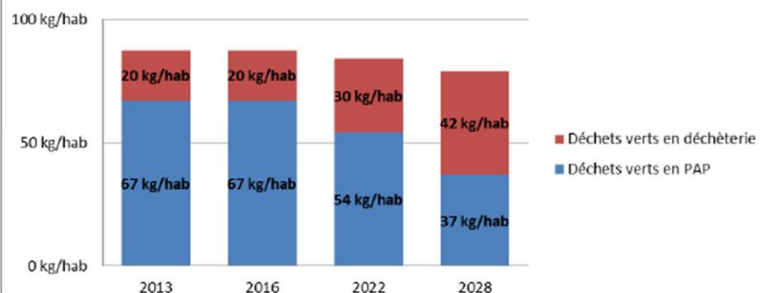
Source : <http://www.sictom-morestel.com/decheteries>



PROGRAMMES EUROPÉENS
2014-2020

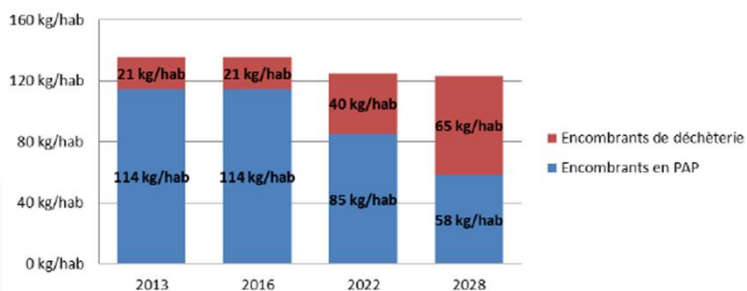
5. Les déchèteries, outils pour parvenir aux objectifs du plan et de la LTECV

Objectifs de collecte des déchets verts

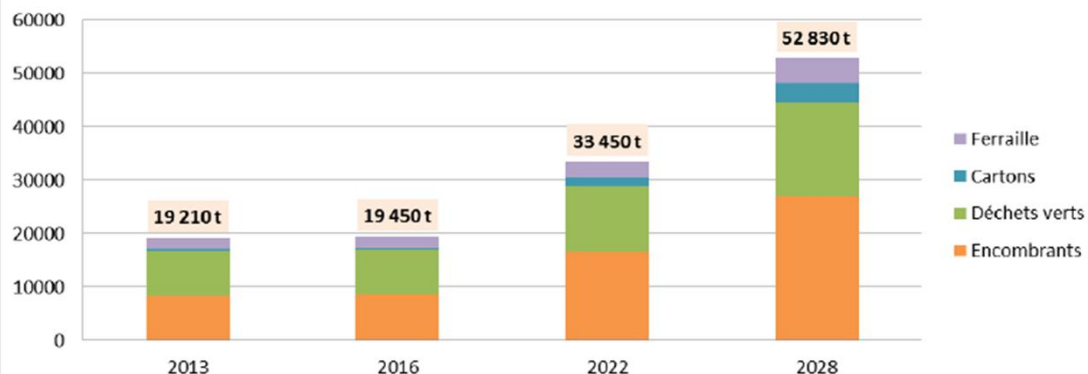


Multiplier par 2 la collecte en déchèterie des déchets verts, et par 3 des encombrants.

Objectifs de collecte des encombrants



Evolution des tonnages collectés en déchèterie avec atteinte des objectifs du plan



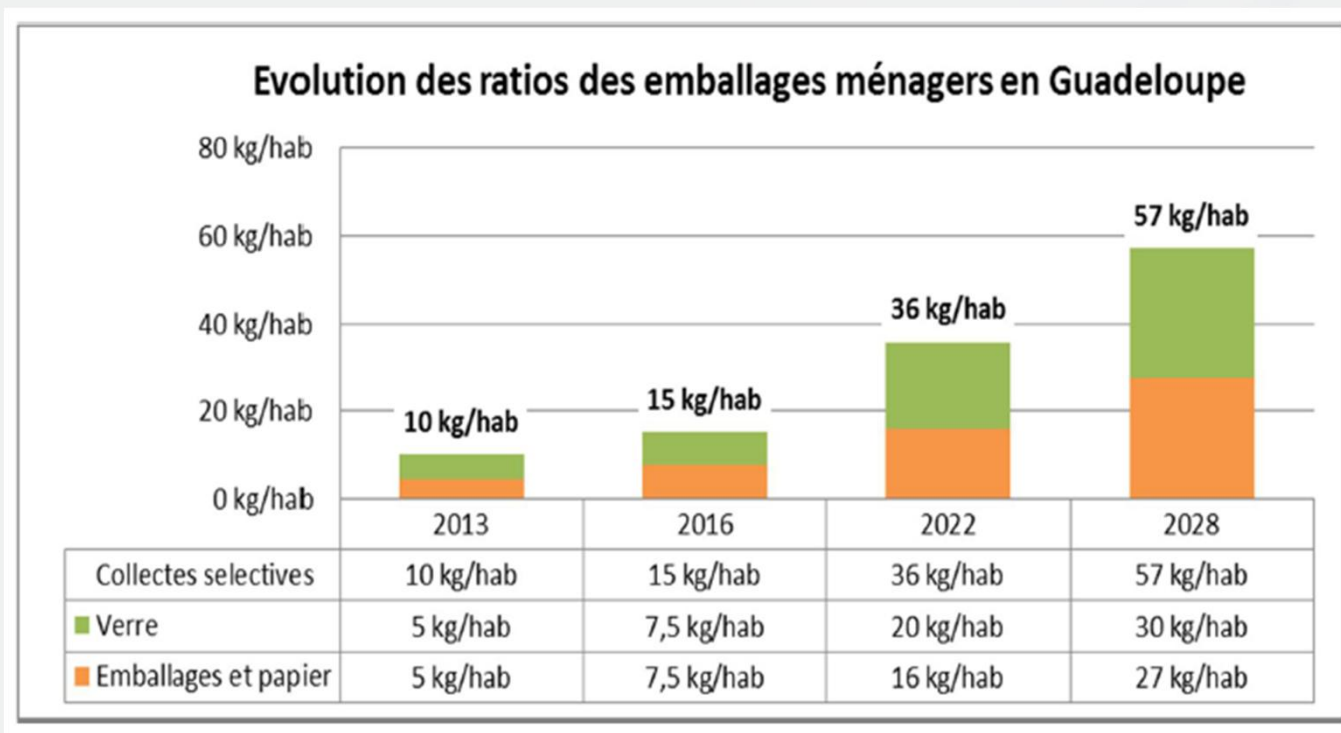
⇒ Privilégier la collecte en déchèterie aux collectes en porte à porte.



PROGRAMMES EUROPÉENS
2014-2020

5. Les déchèteries, outils pour parvenir aux objectifs du plan et de la LTECV

- Objectif : 100 % de la population desservie par la collecte sélective dès 2022, soit en porte à porte, soit par apport volontaire en bornes de tri.
- Atteindre les objectifs suivants :



=> Les déchèteries contribuent également à cet objectif.



PROGRAMMES EUROPÉENS
2014-2020

5. Les déchèteries, outils pour parvenir aux objectifs du plan et de la LTECV

Légende	
	Déchèterie fixe en service
	Déchèterie mobile en service
	Déchèterie fixe en projet
	Déchèterie préconisée par le plan



Aujourd'hui, 9 déchèteries fixes sont opérationnelles.

⇒ Poursuivre la montée en puissance des déchèteries : 17 déchèteries d'ici 2022 et 20 à 29 d'ici 2028 (+ 6 à 8 déchèteries d'ici 2022)

⇒ Accompagnée d'une véritable stratégie de communication



PROGRAMMES EUROPÉENS
2014-2020

5. Les déchèteries, outils pour parvenir aux objectifs du plan et de la LTECV

- Les conditions d'accueil des professionnels est aujourd'hui hétérogène sur le territoire, mais un constat est partagé sur l'ensemble des déchèteries de Guadeloupe : il n'y a pas de tarification des professionnels pour la prise en charge de leurs déchets. Par conséquent, le coût de ce service est supporté par les EPCI.
- Deux scénarii sont proposés par le plan pour trouver une forme de complémentarité entre le service public de collecte des déchets ménagers, et la gestion des déchets des professionnels :
 - ⇒ **Accepter les déchets des petits commerçants et artisans en déchèterie publique à la condition d'appliquer une facturation des professionnels au juste coût ;**
 - ⇒ **OU créer des déchèteries professionnelles (zones d'activité) et limiter ou interdire l'accès des déchèteries publiques aux professionnels.**



PROGRAMMES EUROPÉENS
2014-2020

6. Optimiser le transport des déchets par l'utilisation de quais de transfert des déchets

Une optimisation des transports routiers est préconisée par le plan. Elle s'appuie sur l'étude d'optimisation logistique et environnementale au transport des déchets produite en 2011 par l'observatoire régional des transports en partenariat avec la DEAL et l'ADEME.



Mise en place de 6 quais de transfert terrestres. Les déchets transférés : les ordures ménagères, les déchets verts, les emballages et journaux recyclables.

=> gains kilométriques et réduction des émissions de gaz à effet de serre, réduction de l'impact carboné.

1 quai de transfert par île du Sud

Légende



Quai de transfert maritime



Préconisation de quai de transfert du plan



Quai de transfert période transitoire



PROGRAMMES EUROPÉENS
2014-2020

5. Conclusion

- La réduction et la gestion des déchets constitue un enjeu territorial fort, à la fois en raison des impacts environnementaux, du poids financier qu'elle représente (1^{er} poste de dépense des EPCI), et des perspectives en matière de croissance verte et d'économie circulaire.
- L'atteinte des objectifs réglementaire et du plan passent par la création de nouvelles infrastructures sur le territoire :
 - ✓ 17 déchèteries opérationnelles d'ici 2022 (+6-8) et 20 à 29 d'ici 2028
 - ✓ 11 quais de transfert opérationnels d'ici 2028 (+5 terrestres)
- Enfin, dans la même logique d'optimisation de la gestion des déchets et de rationalisation des coûts de fonctionnement, l'interdiction ou l'accueil des professionnels dans les déchèteries public gagne à être clarifié, et, le cas échéant, facturé au juste prix.
- Au-delà de la construction de ces équipements, une véritable stratégie de communication auprès du grand public et des professionnels est indispensable au changement de comportement des administrés, qui conditionne la réussite de cette initiative.



**PROGRAMMES EUROPÉENS
2014-2020**

Merci de votre attention !